

Je crois que cette confusion est en partie attribuable au rôle que joue le gouvernement minoritaire. Si le gouvernement avait obtenu une majorité considérable, le vieillard pensionné aurait probablement reçu un montant supplémentaire de \$10 et aurait dû se contenter de \$85. Telle a été la façon d'agir des gouvernements depuis assez longtemps. Je siégeais ici lorsque nous avons augmenté les pensions de \$10 à la fois à chaque lendemain d'élections. Un gouvernement majoritaire aurait sans doute découvert un montant supplémentaire de \$10 qu'il aurait pu accorder, si d'autres élections avaient semblé imminentes.

Le gouvernement et le ministre aussi, je crois, songent à adopter des mesures auxquelles nous aurions dû nous intéresser depuis longtemps déjà. A mesure que nous approchons de notre centenaire, nous découvrons une foule de choses négligées depuis longtemps et nous essayons de rattraper le temps perdu. Je suppose aussi que le ministre a songé à l'aspect économique du programme de pensions dont le pays aura besoin d'ici vingt-cinq ans environ. Nous serons entraînés sans doute dans un programme mis à l'étude par des économistes américains et appelé communément impôt sur le revenu déficitaire. Si ce projet est mis à exécution, il se rattachera à une déclaration récente du ministre qu'il essaie d'é luder depuis lors, à savoir que tous les Canadiens ont droit à un niveau d'existence convenable, qu'ils travaillent ou non ou qu'ils fassent ou non un apport utile au pays. Comme il s'agit d'être humains, il faut donc leur assurer un revenu suffisant pour leur permettre de vivre convenablement.

Le jour viendra bientôt où nous constaterons que l'automation et la cybernétique ont créé les moyens d'assurer une production maximum au Canada sans avoir recours aux ressources de la plupart des Canadiens. En fait, au lieu d'être obligé de travailler, chacun sera dans l'obligation de ne pas travailler. Il faudra répartir le travail soigneusement parmi ceux qui seront appelés à travailler, et il s'agira d'une récompense au lieu d'une nécessité.

• (10.50 p.m.)

Si tel doit être notre sort dans la prochaine génération, il est temps d'après moi de voir ce que nous voulons accomplir à l'heure actuelle. Je signalerai que la structure d'un impôt sur le revenu déficitaire donne lieu à ce que le ministre appelle une évaluation des besoins. Je ne pense pas que ce régime soit mis en vigueur au Canada ou aux États-Unis pendant quelque temps encore, mais il comporte le principe selon lequel il s'agit de déterminer le niveau de revenu minimum, qui aux États-Unis est censé être \$3,000. Tout le monde remplit une déclaration d'impôt, mais ceux qui gagnent seulement \$3,000 ne paient

pas d'impôt. Si leur revenu dépasse \$3,000, ils remboursent au gouvernement un pourcentage de cet excédent. S'il est inférieur à \$3,000, le gouvernement se charge de combler la différence. Le ministre caresse plus ou moins cette idée, je pense, en instaurant l'évaluation des besoins.

La mise en œuvre d'un programme de ce genre réussira si elle s'accompagne d'un régime fiscal qui tienne compte du revenu déficitaire; mais si vous faites les choses à moitié, les frais d'administration atteindront des niveaux exorbitants, par rapport aux avantages reçus. Le ministre s'en rendra compte s'il étudie la situation en Ontario, où la perception des impôts posait un grave problème. La taxe de vente de 3 p. 100 fut mise en vigueur il y a quelques années. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il lui fallait dépenser 2 c. pour pouvoir en percevoir 3, soit un gain net de 1 c. Il a fait passer la taxe à 5 c. pour pouvoir réaliser un profit net de 3 c. Les inspecteurs allaient partout. Ils visitaient les petites épiceries, examinaient les bouteilles rangées près du tiroir-caisse, voulaient savoir qui y avait déposé de l'argent, si les articles en question étaient imposables, et ainsi de suite. Les frais d'administration de la taxe atteignirent un chiffre fantastique.

Il n'y a pas de doute que, pour assurer leur subsistance, les vieillards pensionnés ont besoin, dans l'ensemble, de beaucoup plus d'argent qu'ils n'en ont reçu jusqu'ici. Tous ceux qui se sont occupés des allocations des anciens combattants et des autres pensions se rendent compte que l'évaluation des moyens, appliquée dans ces cas-là, aboutit à un revenu beaucoup plus grand pour les bénéficiaires que celui qui sera assuré aux vieillards pensionnés. Tout le monde se rend compte de la nécessité d'augmenter la pension de vieillesse. Nous serions en bien piètre posture s'il nous était impossible de trouver la somme voulue pour payer un tel supplément à nos vieillards.

Le programme du ministre est compliqué inutilement, à mon avis. Il y en a qui se sont servis de la pension de vieillesse comme d'un cheval de bataille au cours de leur dernière campagne électorale, et c'est sûrement le cas de la plupart des membres de son parti. Le député de Brantford (M. Brown) et le candidat dans ma circonscription se déclaraient, comme nous, en faveur d'une augmentation de la pension de vieillesse de \$100, conforme en tous points à la formule de la pension de vieillesse actuelle. Les modifications apportées par le ministre susciteront, à mon avis, de grandes difficultés à bon nombre de pensionnés.

J'ai une certaine expérience au sujet de l'établissement de l'âge donnant droit à la pension. Il arrive souvent que les pensionnés